



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 18 décembre 2015

N° 2015-787

Convocation du 11 décembre 2015

Aujourd'hui vendredi 18 décembre 2015 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, M. Alain CAZABONNE, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Alain DAVID, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel HERITIE, M. Michel VERNEJOUL, M. Max COLES, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, Mme Andréa KISS, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Erick AOUZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Frédérique LAPLACE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHaire, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOYE, M. Noël MAMERE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Brigitte TERRAZA à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE
M. Alain TURBY à M. Patrick PUJOL
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Chantal CHABBAT
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Solène CHAZAL
Mme Brigitte COLLET à Mme Anne WALRYCK
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Emmanuelle CUNY
Mme Magali FRONZES à Mme Dominique IRIART
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BOST à M. Serge TOURNERIE à partir de 11h50
M. Alain DAVID à M. Jean-Pierre TURON à 12h45
M. Jacques MANGON à M. Patrick BOBET jusqu'à 12h
M. Noël MAMERE à M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h15
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Dominique ALCALA à partir de 11h
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 11h40
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA à partir de 11h35
M. Erick AOUZERATE à Mme Maribel BERNARD à partir de 11h30
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Gérard DUBOS à partir de 11h45
M. Nicolas BRUGERE à Mme Virginie CALMELS à partir de 12h10
M. Jean-Louis DAVID à M. Michel DUCHENE à partir de 11h
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 12h
M. Arnaud DELLU à M. Michel VERNEJOUL à partir de 11h30
M. Jacques GUICHOUX à Mme Béatrice De FRANCOIS à partir de 12h
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 12h30
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h
Mme Anne-Marie LEMAIRE à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 12h30
M. Pierre LOTHaire à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h15
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à partir de 12h30
M. Fabien ROBERT à M. Marik FETOUEH à partir de 11h
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h
Mme Gladys THIEBAULT à M. Eric MARTIN à partir de 12h
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Michel HERITIE à partir de 12h30
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Marie-Hélène VILLANOYE à partir de 12h20

EXCUSE(S) :

Madame Martine JARDINE.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques COLOMBIER jusqu'à 10h et à partir de 12h30

LA SEANCE EST OUVERTE

| | | |
|--|--|---------------------|
|  BORDEAUX MÉTROPOLE | Conseil du 18 décembre 2015 | Délibération |
| | Pôle développement durable et rayonnement métropolitain Direction des entreprises et de l'attractivité | N° 2015-787 |

Société PolymerExpert - Aide à l'investissement Immobilier - Décision - Autorisation

Monsieur Alain JUPPE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1. La société PolymerExpert et sa filiale Innolens

PolymerExpert est une entreprise innovante de recherche, de développement, et de commercialisation de matériaux polymères à haute valeur ajoutée.

Accompagnée à ses débuts par la technopole Bordeaux Unitec, PolymerExpert a été créée en 1997 sur Pessac afin de se développer dans un environnement universitaire et scientifique pour atteindre aujourd'hui un effectif de 15 personnes.

Elle s'est notamment spécialisée dans le domaine des matériaux implantables et a développé une compétence particulière dans le domaine de l'ophtalmologie qui représente aujourd'hui plus de 60% de son chiffre d'affaires estimé à 2,5 millions d'euros pour l'année 2015.

L'augmentation récente de la fraction de population âgée, associée à l'accroissement de la durée de vie, s'est accompagnée d'une recrudescence des affections liées au vieillissement, notamment concernant les troubles de la vision. Parmi ceux-ci la cataracte qui correspond à une opacification du cristallin est devenue une problématique récurrente nécessitant la réalisation d'une opération chirurgicale.

Le projet de PolymerExpert consiste à mettre au point de nouveaux matériaux pour dispositifs intraoculaires autrement dit à fabriquer des implants pour satisfaire la demande grandissante des chirurgiens en matière d'innovation.

PolymerExpert a donc créé en décembre 2014 une filiale à 100% nommée Innolens, en charge de la mise au point, la fabrication et la commercialisation de dispositifs médicaux pour la chirurgie de l'œil.

2. Un nouveau projet ambitieux de développement sur Pessac

Aujourd'hui localisée sur le parc scientifique Unitec de Pessac en plein cœur du Campus Universitaire, les dirigeants de PolymerExpert étudient actuellement un projet de construction d'un tout nouveau bâtiment à proximité immédiate du site existant afin de disposer d'un outil moderne, fonctionnel, et adapté au développement de la société Innolens.

Un permis de construire a d'ailleurs été déposé en date du 18 mai 2015 et prévoit la construction d'un bâtiment moderne de 850 m², réparti entre 200 m² de bureaux, 425 m² d'ateliers de production avec salle blanche, et 225 m² de laboratoires de recherche et développement.

Une attention toute particulière sera portée au traitement architectural et paysager.

PolymerExpert va ainsi investir 1.800.000 € dans la construction d'un bâtiment réservé à l'activité d'Innolens. Sa livraison est programmée pour mai 2016.

3. Le soutien de Bordeaux Métropole à cette entreprise stratégique pour le territoire :

Bordeaux Métropole est sollicitée aux côtés de la Région Aquitaine et de BPI France (Banque publique d'investissement) pour permettre à PolymerExpert d'aller au terme de leur nouveau projet Innolens dont l'engagement global (comprenant la construction du bâtiment, les équipements matériels, les programmes de Recherche et Développement) est estimé à 4 277 000 €.

Le projet Innolens s'inscrit parfaitement dans la stratégie métropolitaine de développement économique et de soutien aux entreprises technologiques relevant de filières d'excellence, et en particulier aux entreprises qui travaillent en lien avec le Campus et le Centre hospitalier universitaire de Bordeaux.

Cet investissement réalisé par PolymerExpert peut être considéré comme remarquable sur un territoire de projet identifié comme prioritaire au titre du développement économique et dans la perspective de la future Opération d'intérêt métropolitain Créative Vallée.

Le projet Innolens représente de grandes perspectives de croissance et de répercussions positives en termes d'emplois pour notre territoire puisque le recrutement de 28 personnes est envisagé pour les 5 prochaines années (dont 12 recrutements à 3 ans).

Pour ce qui concerne l'année 2015 et le premier trimestre 2016, l'activité et le personnel d'Innolens seront accueillis dans les locaux existants de PolymerExpert. Des recrutements d'un ingénieur opticien, d'un technicien chargé de l'usinage et de 3 opérateurs en salle blanche sont programmés à la livraison du bâtiment dédié à Innolens (mars-avril 2016).

Le projet Innolens sera également l'occasion de nouer des partenariats avec des entreprises locales et des laboratoires de recherches bordelais : le CELIA (Centre Lasers Intenses et Applications) à Talence, le LEMI (Laboratoire d'Evaluation des Matériels Implantables) à Martillac, et la société ITEC Services à Cenon pour les essais cliniques.

4. Le Plan de financement

Pour ce projet d'investissement global d'un montant 4 277 000 €, une intervention de Bordeaux Métropole est sollicitée à hauteur de 150 000 € pour une assiette subventionnable de 1 800 000 € (soit un taux d'intervention de 8,33%), qui correspond à l'investissement immobilier.

Cette aide à l'immobilier d'entreprise est conforme à l'actuel règlement d'intervention de Bordeaux Métropole. Un travail de mise en perspective et de propositions d'évolution de nos modes d'intervention en matière d'aide aux entreprises sera rapidement proposé aux élus début 2016, résultant des orientations définies par les lois MAPTAM (loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) et NOTRe (loi nouvelle organisation territoriale de la République) et qui devront faire l'objet d'une négociation avec la Région dans le cadre de l'adoption du SRDEII (Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation).

| Dépenses | Montant en € HT | Recettes | Montant en € HT |
|---|------------------|--------------------|------------------|
| Investissement immobilier | 1 800 000 | Autofinancement | 2 300 000 |
| Investissements matériels | 685 000 | Emprunt | 997 000 |
| Investissements en Recherche et Développement | 1 792 000 | BPI France | 400 000 |
| | | Région Aquitaine | 430 000 |
| | | Bordeaux Métropole | 150 000 |
| TOTAL | 4 277 000 | TOTAL | 4 277 000 |

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1511-3,

VU le régime cadre exempté de notification N° SA.40453 relatif aux aides en faveur des P.M.E pour la période 2014-2020,

VU le régime d'intervention de Bordeaux Métropole adopté le 25 mai 2012,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

- qu'il est d'intérêt métropolitain de favoriser sur le territoire le développement de l'emploi et des entreprises, particulièrement des entreprises technologiques relevant de nos filières d'excellence,
- que par ce projet de construction d'un nouveau bâtiment dédié à sa filiale Innolens, PolymerExpert s'engage à créer 12 emplois d'ici fin 2018,

DECIDE

Article 1 :

L'attribution à la S.A POLYMER EXPERT d'une subvention de 150 000 €, pour la réalisation de son programme immobilier s'élevant à 1 800 000 € H.T, soit 8,33%.

Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée fixant les conditions de versement de ladite subvention avec la S.A POLYMER EXPERT.

Article 3 :

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 204, article 20422, fonction 90 CDR BD00 du budget principal de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 18 décembre 2015

| | |
|---|--|
| REÇU EN PRÉFECTURE LE : 5 JANVIER 2016 | Pour expédition conforme, le Président, |
| PUBLIÉ LE : 5 JANVIER 2016 | Monsieur Alain JUPPE |